

ÉNERGIE SAGUENAY

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL À SAGUENAY

Deuxième partie de l'audience publique du BAPE

**Commentaires sur la santé et sécurité en terme d'émissions
aériennes**

présentés

au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

par

Serge Rodier

Sylvie Jacques

Lucie Desgagnés

François Villeneuve

Jacques Lahaie

Jeanne d'Arc Lévesque

21 octobre 2020

Au président, M. Denis Bergeron
Au commissaire, M. Laurent Pilotto

Bonjour messieurs,

Nous vous soumettons quelques commentaires que nous avons cogités, moi-même Serge Rodier ainsi que d'autres personnes qui apparaissent sur la page titre. Commentaires qui se rapporteront davantage sur notre souci envers la santé des travailleurs et travailleuses et la population environnante que sur d'autres aspects, qui ont déjà été soulignés par d'autres intervenants.

D'emblée, nous souscrivons à tout abandon d'utilisations des énergies fossiles pour quelques utilisations que ce soit. Nous pensons que le Québec a l'opportunité de démontrer que l'urgence climatique n'est pas un vain mot. En ce sens, nous témoignons qu'il n'y a aucune acceptabilité sociale de notre part envers ce projet mortifère. Nous devons déployer toute nos énergies financières et intellectuelles afin que l'on respecte les limites de nos écosystèmes à l'heure de l'accélération de la disparition de la biodiversité.

Nous vous remercions d'offrir une démarche de consultation pour ce projet. Nous avons pris la peine de lire la « Description du projet (novembre 2015) » qui se trouve sur le site du Bape. Sa lecture nous a interpellés sur un aspect peu étoffé, c'est-à-dire la santé publique et la santé et sécurité des travailleurs et travailleuses travaillant sur le site pendant la phase d'exploitation et à bord des navires-citernes (méthaniers) lors du transport maritime.

Notre premier point porte sur le tableau 2-3 (p.25) sur le sommaire des émissions atmosphériques. Nous y retrouvons du CO, CO², SOx, Nox, CH₄, COV et matières particulaires. Nulle part dans le document il est mentionné la quantité qui sera émise. On a quelquefois des phrases types à l'effet qu'énergie Saguenay respectera la réglementation en vigueur. Pourtant, le problème de la réglementation c'est qu'elle autorise souvent des taux d'expositions, qui à la lumière de la science actuelle, outrepassent le niveau acceptable pour les humains et la biodiversité. Notre inquiétude vient de l'aveu même d'Énergie Saguenay qui souligne au tableau 4-6 (p.68) à la colonne composante du milieu, une « Augmentation des poussières dans l'air et du taux d'émission de contaminants, incluant les GES». Ce n'est pas tout, on rajoute au tableau 4-8 (p.73) intitulé « Principaux impacts potentiels du projet sur les composantes du milieu humain selon les phases du projet » et on y lit : « Modification de la santé de la population locale ou régionale liée aux émissions des contaminants dans l'environnement en situation normale ou en situation de déversement accidentel, d'incident ou d'événement naturel ».

Le second point que nous voulons soulever est au sujet du transport maritime lors du stockage au quai et lors du transport sur le Saguenay. Les émissions des méthaniers dépendent du type du mode de propulsion de ceux-ci. Qu'en sera-t-il ? Nous savons que l'OMI (organisation maritime internationale) a adopté en 2016 pour 2020 que l'on diminue par sept le taux maximal

de soufre (de 3.5% à 0.5%). Cependant, cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'émissions de polluants. Même le fioul lourd à faible teneur en soufre est dommageable, les armateurs ont également des méthaniers propulsés par le diesel, le gasoil ou le fioul lourd désoufré. Nos inquiétudes ne s'arrêtent pas là, il faut également tenir compte des remorqueurs qui assisteront ces navires.

Nous nous demandons si la santé publique du Québec pourrait nous quantifier les paramètres acceptables pour un tel projet. Manifestement, le promoteur ne chiffre aucunement ces impacts potentiels.

Le nouveau plafond de soufre à 0,5% est déjà trop élevé selon l'Association France Nature Environnement (FNE). Nous nous demandons quel sera le taux réglementé au Québec? Quel sera le taux réel sur le complexe et ses abords ?

Nous connaissons une étude de l'Université allemande Rostock et du Centre de recherche sur l'environnement Helmholtzzentrum à Munich qui a démontré le lien entre les gaz d'échappement des cargos et plusieurs maladies cardiovasculaires et respiratoires. Ces dernières causent 60 000 morts par an en Europe et coûtent 58 milliards d'euros chaque année.

Les autres polluants aériens, dont les particules ultra fines (PUF), que l'IRSST nomme les nanoparticules traversent notre corps, se logeant en maints endroits : poumons, cerveau, etc. Nos craintes sont pour la population environnante, qui à l'instar du port de Québec ont été intoxiquée, et également pour les travailleurs et travailleuses travaillant sur le pont des navires-méthaniers pendant le stockage et pour ceux et celles travaillant sur le complexe de liquéfaction du gaz naturel.

Quant à la sécurité maritime de la voie navigable, il est tout de même curieux que bien des ports dans le monde interdisent de croiser un méthanier, la seule autorisation est de le suivre. Nous au Québec nous semblons trouver superflu cette mesure de précaution qui n'apparaît nulle part dans le projet. Nous espérons que la commission dans son rapport abordera également la question des équipages, des agences de placement qui font en sorte qu'au niveau international, ces travailleurs connaissent des conditions inacceptables. Évidemment, on pourra se questionner sous quel pavillon navigue ces méthaniers dans un but d'évitement fiscal (plusieurs de ceux-ci abordent le pavillon des Bahamas même si leurs armateurs proviennent du Japon, de la Norvège, du Qatar, etc.). Est-ce que le promoteur aura des exigences contraignantes ou bien le Québec sera le complice de tels méfaits ?

Pour toutes ces raisons, nous croyons qu'un principe de prévention, plus que de précaution devra nous animer et qu'en conséquence nous ne devrions pas accepter ce projet sur notre territoire et nulle part ailleurs.

Merci de l'attention que vous porterez à ces commentaires.